



# Travaux dans mon logement

Par **PASCAL62860**, le **31/05/2016** à **17:40**

Bonjour,

J'aimerais avoir un petit renseignement.

Depuis août 2015, je loue une maison, cette location a été effectuée par une agence immobilière. Le problème est que j'ai pas mal de travaux qui doivent être faits et, à ce jour, aucun travaux n'a été entamé/

J'ai donc téléphoné à l'agence qui me dit qu'il faut voir cela avec le propriétaire ? Donc, je téléphone au propriétaire qui me dit ! "Oui, on verra cela plus tard."

En clair, j'ai, des évacuations des eaux de pluie de toute la maison l'avancée qui est la cuisine (donc 120 m<sup>2</sup>, qui descends dans un pvc de 80. Le petit problème est que j'ai une porte à côté donc avec toute cette eau qui coule, la moitié rentre dans la maison. Depuis la signature du bail, il m'a dit qu'il devait changer la fenêtre des toilettes (littéralement pourrie), toujours pas changée.

Et, il y a 1 semaine, je me suis renseigné car je loue une maison de 120 m<sup>2</sup> avec 3 chambres, mais j'ai une chambre qui ne fait que 7,5 m<sup>2</sup>. On m'a donc précisé qu'il avait pas le droit ?

Si on pouvait me renseigner, ce serait sympa.

Très grand merci à tous.